

Janvier-Février 2024

Contact

Lotissement Le Palin
15140 ANGLARDS DE
SALERS

•
04 71 40 02 93
06 83 38 06 55

•
ram.paysdesalers@orange.fr

•
Facebook : Relais Petite
Enfance du Pays de Salers



JOURNAL DU RELAIS

Le Coin des P'tits Bouts



L'actualité du Relais



Nouvelle année.... Nouveautés !!!

ANGLARDS DE SALERS

Reprise des ateliers
le mardi matin 1 fois
par mois au centre de
loisirs.

PLEAUX

Les ateliers d'éveil auront désormais lieu
le vendredi matin 1 semaine sur 2 au
club house.

PERMANENCES

Pleaux

Le lundi de 13h30 à 16h00,
mairie

Anglards de Salers

Le mardi de 13h30 à 16h30

Le vendredi sur RDV
uniquement de 8h30 à
17h00, centre de loisirs

St Cernin

Le jeudi de 13h00 à 16h00,
Sous la médiathèque

Une nouvelle charte des ateliers d'éveil a été
écrite. Merci d'en prendre connaissance et de la
ramener signée à l'animatrice du relais.

RETOUR SUR L'EXPOSITION PRENDRE ET SURPRENDRE

Pendant une semaine, la médiathèque de St Cernin a accueilli l'exposition Prendre et Surprendre dans ses locaux. Le relais petite enfance s'y est rendu le jeudi 9 novembre pour découvrir l'univers de Lucie Félix à travers des structures amovibles en bois.

Cette exposition a eu lieu dans le cadre du projet départemental « Au creux de tes mains » initié par le Service culturel du Conseil Départemental et en partenariat avec la communauté de communes du Pays de Salers.



ATELIERS D'EVEIL

Ateliers de 10h00 à 11h30

Ally : Salle du 3^{ème} âge / St Martin Valmeroux : Salle des associations/

St Cernin : Hall de la médiathèque / Pleaux : Club House/

Anglards de Salers : Centre de loisirs

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	2	3	4	5
Pas d'atelier				
8 (Ally)	9 (Anglards)	10	11 (St Cernin)	12 (Pleaux)
Atelier cuisine : mini galette des rois à la compote de pomme (inscription obligatoire)	Jeux libres pour apprendre à se connaître		Partageons la galette des rois autour de lectures gourmandes (Inscription obligatoire)	Atelier Motricité
15 (Ally)	16 (St Martin Valmeroux)	17	18 (St Cernin)	19
Atelier Yoga	Atelier peinture avec les mains		Atelier motricité	Nuit de la lecture à St Cernin de 16h30 à 18h00
22 (Ally)	23	24	25 (St Cernin)	26 (Pleaux)
Peignons avec des éléments de la nature en guise de pinceaux	Pas d'atelier		Atelier Peinture propre	Atelier Peinture
29 (Ally)	30 (St Martin Valmeroux)	31	1er (St Cernin)	
<i>Journée du Puzzle</i> Atelier Transvasement	Atelier Motricité		Atelier pâte à modeler durcissante	

Janvier 2024

Inscriptions aux ateliers par mail, par SMS ou téléphone au plus tard la veille



LE RELAIS PETITE ENFANCE DU PAYS DE SALERS ORGANISE
un café des assistantes maternelles
 sur le thème
Communiquer avec un tout-petit

Avec Emilie Duguet,
 consultante en parentalité



Le vendredi 26 janvier 2024
 à 20h
 Salle des associations de
 St Martin Valmeroux

Sur réservation auprès du RPE au 04 71 40 02 93
 ou au 06 83 38 06 55
 ou par mail: ram.paysdesalers@orange.fr

CAFE DES ASSISTANTES MATERNELLES
 Venez échanger sur le thème « Communiquer avec un tout-petit »
 avec Emilie Duguet.

Vendredi 26 janvier 2024
 20h-21h30/22h00

Salle des fêtes des associations à St Martin Valmeroux

Merci de vous inscrire avant le 17 janvier 2024

Les nuits de la lecture 2024

« Le corps »



La médiathèque de St Cernin et le relais petite enfance du pays de Salers vous donne rendez-vous le 19 janvier à partir de 16h30 à la médiathèque de St Cernin. Au programme des ateliers en libre-service pour jouer avec vos enfants, à 17h00 lecture collective pour les tout-petits. Retrouvez aussi l'exposition des assistantes maternelles sur leur travail auprès des petits sur le thème de l'évènement.

Point sur...

France emploi domicile : nouvelle plateforme numérique

A l'heure de la **prolifération des plateformes commerciales** pour gérer la relation salariés-particuliers employeurs, la Fepem et l'ensemble des syndicats représentatifs de la branche : CGT, CFDT, FGTA-FO, SPAMAF, UNSA, CSAFAM ont co-construit ce nouveau portail d'informations.

Sur ce portail vous pouvez trouver l'actualités juridiques et fiscales de l'aide à domicile, contrats de travail, bulletins de salaire, convention collective, simulateurs pour la gestion des arrêts maladie et des congés, modèles de contrat de travail, ... mais aussi des services comme des consultations juridiques, accès à la formation professionnelle, la retraite et la prévoyance, offres de loisir à tarif réduit pour les salariés devraient aussi être proposés.

La plateforme est accessible sur www.franceemploidomicile.fr

Mention du montant net social

Dès janvier 2024, la mention « montant net social » apparaîtra sur les bulletins de salaire. Il permet de connaître immédiatement le montant à déclarer pour bénéficier de certaines aides et compléments de salaires comme par exemple la Prime d'activité.

Salaire minimum 2024

Pas d'augmentation pour 2024 du salaire minimum. Le salaire conventionnel minimum de 3.43^e brut est déjà supérieur au SMIC malgré sa revalorisation.

Indemnités d'entretien 2024

A partir du 1^{er} janvier, l'indemnité d'entretien minimale passe à 3.74^e pour une journée de 9h00 puis 0.415^e par heure au-delà. Le minimum pour toute journée commencée reste à 2.65^e.

Plafond Pajemploi

Le plafond Pajemploi de salaire journalier maximum est le seuil au-delà duquel les cotisations sociales de l'assistante maternelle ne sont pas prises en charge par la CAF, et l'aide Libre Choix du Mode de Garde n'est pas versée aux parents.

Ce **plafond Pajemploi** est de 5 SMIC par jour d'activité de l'assistante maternelle. Suite à la hausse du SMIC ce plafond passe à 58.25^e brut par jour.

Modification de la durée de certains congés pour événements familiaux

Par l'avenant n°4 du 16 octobre 2023 avec une entrée en vigueur le 1er janvier 2024, la durée des congés pour certains événements familiaux augmente :

-12 jours ouvrables pour le décès d'un enfant (au lieu de 5 jours) qui augmentent à 14 jours ouvrables (au lieu de 9 jours) si l'enfant était lui-même parent, s'il était âgé de moins de 25 ans ou décès d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente du salarié.

- 5 jours ouvrables (au lieu de 2 jours) pour l'annonce de la survenue d'un handicap. Le motif est élargi à l'annonce d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez un enfant.



Le dossier

LA FORMATION DES ASSISTANTS MATERNELS

Les assistants maternels peuvent, comme n'importe quel salarié, bénéficier d'actions de formation professionnelle continue pour développer leurs compétences, évoluer dans leur métier et mieux répondre aux besoins des enfants et des parents.



Le label IPERIA

Grâce au label IPERIA, il est possible de suivre des formations dans plus de 260 organismes. Cette labellisation permet d'assurer des moyens de professionnalisation de valeur égale sur l'ensemble du territoire.

Actuellement, le catalogue IPERIA est riche de 90 formations et 10 certifications.

Partir en formation

L'assistant maternel peut suivre une formation via deux parcours :

- Dans le cadre du **plan de développement des compétences** encadré par la branche professionnelle des assistants maternels du particulier employeur
- Avec le **Compte Personnel de Formation (CPF)**

➤ Le Plan de développement des compétences

❖ Conditions d'accès

Chaque année, l'assistant maternel agréé bénéficie dès la 1ère heure travaillée, de 58 heures entièrement prises en charge. Ces heures sont accessibles sans conditions d'ancienneté et peuvent être réalisées en tout ou partie à distance.

Les formations éligibles sont les actions de formation prioritaires définies annuellement par la commission paritaire nationale interbranche de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le départ en formation a lieu :

- Soit à l'initiative de l'un des employeurs qui est alors nommé « employeur-facilitateur ». Si la formation se déroule hors du temps de travail, le salarié doit donner son accord par écrit à l'employeur et peut y renoncer pendant 8 jours.
- Soit à l'initiative du salarié après accord avec l'employeur. Dans ce cas l'assistant maternel choisit l'employeur, s'il y en a plusieurs, qui sera le porteur de projet et qui, s'il accepte, devient l'employeur-facilitateur.

❖ Démarches pour s'inscrire

Dans le cadre du Plan de Développement des compétences, une demande d'inscription doit être faite via le bulletin d'inscription « *plan de développement des compétences* » disponible sur le site d'IPERIA ou auprès du Rpe.

Si la formation se déroule pendant le temps de travail, un avenant est à signer entre l'employeur-facilitateur et son salarié. Ce document doit préciser la formation suivie et son calendrier et indiquer que l'employeur prend en charge l'accueil de son enfant pendant l'absence de l'assistant maternel. Avec les autres employeurs il est nécessaire que l'assistant maternel envoie une demande écrite d'autorisation d'absence pour formation. Il y sera mentionné que durant cette formation, l'accueil est suspendu, que les parents doivent s'organiser pour l'accueil de leur enfant et qu'ils n'auront pas à verser de rémunération pendant cette période. Le ou les employeurs doivent adresser leur accord écrit dans un délai raisonnable avant le départ en formation.

❖ Prise en charge financière

Dans le cadre des formations prioritaires, **la prise en charge financière est automatique**. IPERIA rembourse directement l'assistant maternel des dépenses liées à la formation : rémunération, frais annexes et coût de la formation.

Dans le cas d'une formation sur le temps de travail, l'assistant maternel bénéficie du maintien de sa rémunération calculée à partir du nombre d'heures d'accueil qui auraient dû être réalisées pendant la durée de la formation pour chacun des enfants accueillis et rémunéré sur la base du taux horaire pratiqué par l'employeur-porteur.

Dans le cas d'une formation hors temps d'accueil, IPERIA verse une allocation de formation de 4,73€ net par heures de formation (taux au 1^{er} janvier 2023)

Si la formation a lieu en partie en dehors du temps de travail IPERIA verse à la fois la rémunération sur les heures d'accueil et l'allocation sur les heures hors temps d'accueil.

Les frais annexes devront être déclarés par l'assistant maternel lors de la formation sur la feuille d'émargement. Les frais de déplacement sont indemnisés à hauteur de 0.30€ du kilomètre dans la limite de 200 par jours. Les frais de repas sont indemnisés à hauteur de 14€ par repas et nécessite une formation à la journée. Le diner est pris en charge dans le cadre d'un hébergement à l'hôtel. Une nuit d'hôtel peut être remboursée si la formation se déroule sur deux jours consécutifs, ou si, compte tenu du lieu d'habitation le participant arrive la veille. Dans la limite de 70€ en province et 90€ à Paris, petit déjeuner compris. Attention le remboursement ne sera effectif que si la formation est suivie. Les arrhes ou acomptes versés sans que la formation ne soit suivie ne pourront pas être remboursés.

Les couts pédagogiques sont pris en charge à 100% par IPERIA sans avance de frais.

➤ Le compte personnel de formation

❖ Conditions d'accès

Depuis le 1er janvier 2019, le CPF n'est plus capitalisé en heures mais en euros.

L'assistant maternel dont la durée de travail est supérieure ou égale à la moitié de la durée légale capitalise chaque année 500€ par an dans la limite de 5000€ sur 10 ans. Pour l'assistant maternel travaillant moins de la moitié de la durée légale, cette somme est proratisée. Pour les professionnels n'ayant pas le niveau CAP ou BEP, le CPF est alimenté à hauteur de 800€ par an dans la limite de 8000€.

Pour consulter son compte : www.moncompteformation.gouv.fr

Les formations éligibles sont nombreuses. Il est aussi possible d'utiliser son CPF pour la préparation du permis de conduire.

❖ Démarches pour s'inscrire

Si une partie de ma formation se déroule sur un temps d'accueil, l'assistant maternel doit adresser aux employeurs une demande écrite d'autorisation d'absence pour formation. Cette demande doit être effectuée 60 jours calendaires avant si la durée de la formation est inférieure à 6 mois et 120 jours avant si la durée est supérieure à 6 mois. Les employeurs disposent à compter de la réception de la demande de 30 jours calendaires pour notifier la réponse. L'absence de réponse des employeurs dans le délai imparti vaut acceptation de la demande. L'assistant maternel doit aussi remplir un formulaire d'inscription « compte personnel de formation non autonome » à renvoyer à l'organisme de formation au moins 30 jours avant le début de la formation.

En dehors des heures de travail, l'accord de l'employeur n'est pas requis.

❖ Prise en charge financière

Si la formation est suivie durant le temps de travail, l'assistant maternel bénéficie du maintien de salaire. Si la formation se déroule hors du temps de travail, l'assistant maternel n'est pas rémunéré mais bénéficie de la protection contre les accidents de travail.

Les frais pédagogiques sont pris en charge dans une certaine limite par la caisse des dépôts et consignations.

La formation à distance

Les formations en ligne permettent de se former sans avoir de déplacements à faire. Tous les types de formation sont disponibles en ligne (aménagement de l'espace, projet d'accueil, alimentation de l'enfant, ...).

Il existe deux types de formations en ligne :

- La FOAD (formation Ouverte à Distance) dont les horaires de formation sont libres et suivi en toute autonomie.
- La Téléformation qui nécessite de se rendre disponible aux horaires où le formateur donne son cours.

Attention la formation en ligne a pris un grand envol et de nombreux organismes en proposent. Toutes les formations ne sont pas labellisées IPERIA. Vérifiez bien quel type de financement est possible. Ils varient en fonction des organismes.

Quelques exemples de formations en ligne :

- Depuis janvier 2022, Gazouyi Pros est une plateforme de formations et échanges entre professionnels. Accessible après avoir suivi un mois de formation initiale avec obligation de valider au moins un module parmi deux formations certifiantes de 10h, cette plateforme permet l'accès à 70 modules de 1h/1h30 de formation sur différentes thématiques pendant 11 mois. Son coût est d'environ 600€ finançable par le CPF ou Pôle emploi.
- Infans propose aussi un catalogue de formations 100% en ligne dont certaines labellisées IPERIA.
- Les p'tits sages proposent des formations en ligne mais aussi en présentiel (labellisé IPERIA)



Les formations sont-elles certifiantes ?

Certaines formations donnent droit à la délivrance d'une attestation de formation, d'autres ouvrent à des certifications. IPERIA propose notamment le « titre à finalité professionnelle d'Assistant Maternel ». Composé de 8 certifications pour acquérir des compétences socles du métier et 3 certificats de spécialisation sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou ayant des troubles du spectre de l'autisme ainsi que le travail en MAM. Ce titre est valorisé dans la nouvelle convention collective notamment avec une tarification minimale supérieure.

Quelques vidéos pour mieux comprendre :

-
- [Infans - Le Plan de Développement des Compétences - YouTube](#)
 - [INFANS - Le CPF - YouTube](#)
 - [IPERIA l'Institut - Vous êtes salarié au domicile - YouTube](#)
-

Le relais met à votre disposition les listes des formations disponibles IPERIA et INFANS ainsi que les bulletins d'inscription 2024 pour le plan de développement des compétences.

N'hésitez pas à les demander.

L'animatrice peut vous aider à vous inscrire en formation.

Une réunion d'information avec INFANS aura lieu le à

Merci de vous inscrire auprès de l'animatrice du relais pour pouvoir y participer
(de chez soi ou collectivement).



Le coin des livres

Une petite sélection de livre sur le thème du corps, en lien avec les Nuits de la Lecture !

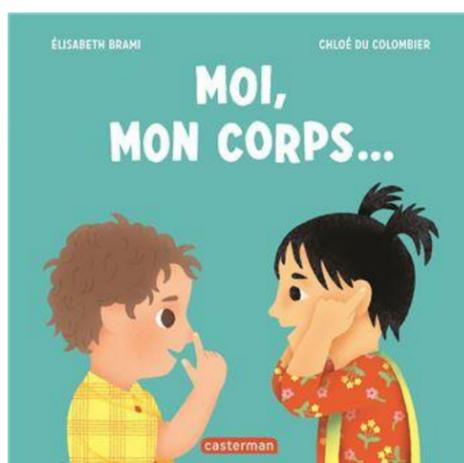


Un défilé de bébés du monde entier, dessinés avec une douceur et une tendresse exquises par la talentueuse illustratrice anglaise Helen Oxenbury, suit le fil d'une comptine bien rythmée, pulsée par le titre. Un album à lire et à relire aux tout-petits dès le berceau 1 fois, 2 fois, 100 fois

Mem Fox, *2 petites mains et 2 petits pieds*

Ici, le corps du lecteur est engagé. La main s'envole, guidée par les formes d'Hervé Tullet telle une partition. Toucher, slalomer entre des points, toquer, accélérer le mouvement... Voilà presque trente ans que cet artiste explore l'objet livre et joue avec la lecture pour en faire une véritable expérience sensible.

Hervé Tullet, *La danse des mains*



Moi, j'ai une tête avec des cheveux, des yeux, un nez, des oreilles, et des dents de lait dans la bouche. - Moi, j'ai tout pareil mais pas exactement... Chacun son corps !

Elisabeth Brami, *Moi, mon corps...*

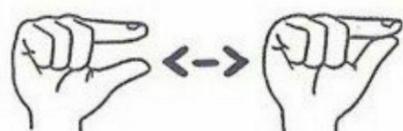
Un jour, un signe !

Les signes sont un bon outil pour communiquer avec les tout-petits avant qu'ils ne sachent parler.

Pas besoin de tout signer ! le mot le plus important dans votre phrase suffit. Alors c'est parti...

PAPA

On ouvre et referme l'index sur le pouce, deux fois mais sur le côté de la bouche pour ne pas confondre avec le signe de l'oiseau.
PERE : une fois.



MAMAN

On fait toucher la tranche de la main entre la taille et la poitrine, deux fois.

Il existe de nombreux signes selon la région.



Recettes de saison

Galette des rois aux pommes

Ingrédients

- 2 pâtes feuilletées toutes prêtes
- 4 pommes golden (bien mûres)
- 150 gr. de sucre
- 2 cuillères à café de cannelle
- 2 œufs
- 1 jaune d'œuf pour dorer la pâte et 1 jolie fève !

Préparation : 20 mn

Cuisson : 30 mn

Préparation de la recette

1. Placez une pâte feuilletée dans un moule à tarte et piquez la pâte à l'aide d'une fourchette.
2. Épluchez les pommes, coupez-les en morceaux et enlevez le trognon. Puis, coupez les pommes en fines lamelles. Saupoudrez le sucre et la cannelle et laissez poser quelques minutes.
3. Répartissez les pommes sur la pâte.
4. Déposez la fève, mais pas au milieu, sinon en coupant les parts vous êtes sûr de la découvrir !
5. Recouvrez avec la 2ème pâte feuilletée, en collant bien les bords.
6. Avec la pointe d'un couteau, dessinez de petits motifs (une spirale, des quadrillages), mais sans percer la pâte ! Puis, badigeonnez avec le jaune d'œuf.
7. Enfourez pendant 20 à 30 min à 200°C (thermostat 6-7). Vérifiez régulièrement la cuisson !



Memes LA COMPTINE RECETTE DES CRÊPES



miam
miam